



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 7

Mercredi 20 février 2019

La *Semaine* édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Corcelles

Avis de construction

Requérant: Monsieur Christian Gerber, Steigwiesstrasse 4, 8427 Rorbas.

Auteur du projet: CK TECH, Chemin du Prailat 10, 2744 Belprahon.

Emplacement: parcelle N° 68, au lieu-dit: « Clos Cabert 17 », 2747 Corcelles.

Projet: changement d'affectation portant sur la transformation du rural existant en 5 appartements, transformation des annexes en façades Ouest en parties habitables, nouvelle enveloppe du bâtiment, modification/suppression/ajout des ouvertures en façades, pose de nouvelles fenêtres en pente et vitrages en toiture, pose d'une chaudière à granulés de bois, différents aménagements extérieurs dont 7 places de parc.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: village ancien.

Recensement architectural: ensemble bâti B.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 15 mars 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Corcelles. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 13 février 2019

La préfète: Stéphanie Niederhauser

a été déposé publiquement durant 30 jours et n'a fait l'objet d'aucune opposition.

Loveresse, le 14 février 2019

Conseil communal Loveresse



Moutier

Inscription des élèves de 1^{re} année à l'école obligatoire

Ecoles primaires et enfantines

Depuis la révision de la loi scolaire (LEO), les deux années d'école enfantine sont devenues obligatoires et font partie de la scolarité normale qui compte désormais onze années: deux années d'école enfantine, six années d'école primaire et trois années d'école secondaire.

L'inscription obligatoire des enfants de 1^{re} année nés entre le 01.08.2014 et 31.07.2015 aura lieu

lundi 4 mars ou mercredi 6 mars 2019,

de 8h à 11h.

au secrétariat de l'école, Rue du Clos 1, 1^{er} étage

Pièce à présenter:

- livret de famille, éventuellement acte de naissance
- pour étrangers: passeport ou permis de l'élève

La rentrée des classes 2019-2020 est fixée au 19 août 2019.

Moutier, février 2019

Ecoles enfantines de Moutier

Formation pour l'achat de billets et abonnements CFF

Information des CFF

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les heures d'ouverture des guichets de la gare de Moutier ont été adaptés.

Nouvel horaire: lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h. Guichets fermés le samedi toute la journée.

En dehors des heures d'ouverture des guichets,

- Les billets pour la Suisse et l'Europe sont disponibles sur CFF.ch

- Sur l'appli **Mobile CFF**, vous pouvez à la fois consulter les horaires et acheter des billets de transports publics, partout et à tout moment. L'assortiment comprend des billets individuels, des City-Tickets, des cartes journalières, ainsi que l'ensemble des billets communautaires.

- De plus, 2 distributeurs de billets modernes sont disponibles à la gare 24h/24. Outre des billets vers plus de 4500 destinations, ils proposent des cartes multicourses, des cartes journalières et de nombreuses offres spéciales. Via la helpline des distributeurs gratuite, joignable au 0800 11 44 77 (24h/24 et 7 jours sur 7), les collaboratrices et collaborateurs CFF assistent en direct la clientèle dans l'achat de billets.

- Le **Rail Service** est joignable à tout moment au 0848 44 66 88 (CHF 0.08/min) pour l'ensemble des titres de transport et des informations en Suisse et à l'étranger.

Si vous n'êtes pas encore familier avec les automates ou l'application Mobile CFF pour smartphone, les CFF vous offrent des formations



Champoz

Avis de construction

** annule et remplace les publications effectuées par la commune mixte de Champoz les 17 et 24 octobre 2018 **

Requérants: Madame Christelle Jeanneret et Monsieur Mathieu Schnegg, Sur l'Hôta 30, 2735 Champoz.

Auteur du projet: Les Fils de Marc Joliat SA, Avenir 17, 2852 Courtételle.

Emplacement: parcelle N° 116, au lieu-dit: « Sablonnière », commune de Champoz.

Projet: construction d'une maison familiale, pose d'une pompe à chaleur extérieure en façade Nord, installation de panneaux photovoltaïques sur le pan Sud du toit, différents aménagements extérieurs (mur de soutènement, remblais, cuvette végétalisée) et création d'un couvert pour voitures avec terrasse au-dessus.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: HII.

Dérogation: art. 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 22 mars 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Champoz. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 20 février 2019

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Court

Tirs à balles

La société de tir de Court avise la population que des tirs à balles auront lieu durant toute l'année 2019 sur sa place de tir.

Il est interdit de se promener, de circuler et de stationner dans les zones de tirs.

La société de tir, cité ci-dessus, décline toute responsabilité en cas d'observation de la présente publication.

2738 Court, le 12 février 2019

Le comité



Loveresse

Communiqué du Conseil communal

Procès-verbal de l'assemblée communale du 3 décembre 2018

Se référant à l'art. 107 du règlement d'organisation, le conseil communal dans sa séance du 12 février 2019 a approuvé le procès-verbal de l'assemblée communale du 3 décembre 2018. Celui-ci

www.lasemaine.ch

gratuites en gare de Moutier. Vous y profiterez de trucs et astuces en rapport avec l'utilisation des distributeurs à billets et de l'application Mobile CFF. Ces canaux permettent d'obtenir rapidement et simplement son titre de transport, 24h/24h.

A cet effet, le mardi 26 février 2019 ainsi que le mercredi 27 février 2019, de 8 h 30 à 18 h, nous organisons deux journées de formations en gare de Moutier.

Passez simplement au centre de vente Voyageurs de la gare de Moutier durant ces heures. M^{me} Martine BERNARD et son équipe se réjouissent de vous y accueillir et de vous prodiguer leurs conseils.

Moutier, le 4 février 2019

CFF

Stade Henri-Cobioni

Avis à la population

Les infrastructures du Stade Henri-Cobioni (place de sport) vont subir un rajeunissement. La rénovation, qui comprend la remise en état de la structure actuelle, débutera le 4 mars 2019. La réouverture du Stade est prévue pour le 19 août 2019.

Moutier, le 12 février 2019

Services Techniques/Bâtiments

Avis de construction

Requérant : Monsieur Albert Ruch, Clos-Hennet 3, Case postale 843, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelle N° 3263, au lieu-dit : «Pré des Pierres», commune de Moutier.

Projet : construction d'un nouvel abri destiné à l'agriculture et à usage forestier.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 mars 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier.

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 13 février 2019

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant : MORF Aurèle, rue Saint-Germain 8, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 58, rue Saint-Germain 6

Projet : Aménagement d'une pergola sur entrée en façade Ouest (structure bois + vigne)

Zone : Vieille Ville

Dérogation : Art. 80 LR

Recensement architectural : Objet figurant dans l'ensemble bâti H.

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 22 mars 2019 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 20 février 2019

Services Techniques-Urbanisme



Perrefitte

Communications du Conseil municipal

Procès-verbal de l'assemblée municipale du 13 décembre 2018

Selon l'article 60 du règlement d'organisation, le procès-verbal de la dernière assemblée municipale a été déposé publiquement du 10 au 29 janvier 2019. Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le Conseil municipal l'a ratifié lors de sa séance du 4 février 2019.

Rectificatif assemblées municipales 2019

Les dates des assemblées municipales pour l'année 2019 ont été fixées comme suit : jeudi 13 juin et jeudi 5 décembre à 20 h à la salle communale.

Perrefitte, le 13 février 2019

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant : M. Michel Bösiger, Le Tacon 38h, 2742 Perrefitte

Maître d'ouvrage : M. Stephan Bösiger, Le Tacon 38h, 2742 Perrefitte

Projet : agrandissement de l'habitation 38b (sur parcelle N° 800) et du garage 38j (sur parcelle N° 353) au lieu-dit «Le Tacon» par un bâtiment contigu d'un appartement de 4 pièces. Pose d'une PAC extérieure d'un niveau sonore de 35 dBA (la valeur de planification de 45 dBA est respectée) entre les deux bâtiments existants (38b et 38j). Pose de panneaux solaires photovoltaïques sur le pan Est du toit de l'agrandissement.

Dimensions : selon plans déposés

Genre de construction : façades en briques, couleur blanc cassé, toit à 2 pans en Eternit ondulé gris foncé.

Zone : H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 mars 2019 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Perrefitte, le 13 février 2019

Le Conseil municipal



Roches

Avis de construction

Modification du permis de construire N° 01/2018 accordé le 19.01.2018

Requérant : Hofmann Stéphanie et Roos Xavier, Milieu du Village 103, 2762 Roches

Auteur du projet : Villatype SA, 2744 Belprahon

Emplacement : parcelle N° 613, au lieu-dit : Milieu du Village 103, 2762 Roches

Projet : agrandissement de la surface du sous-sol de 24.75m² par rapport au permis accordé le 19 janvier 2018.

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone : VA

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 21 mars 2019 inclusivement**, au Secrétariat communal, Haut du Village 31, 2762 Roches. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre les modifications**, faites par écrit seront reçues,

dans le même délai au Secrétariat communal de Roches.

Roches, le 14 février 2019

Secrétariat communal



Saicourt

Informations communales

Fermeture du bureau municipal

Pour cause de séance à l'extérieur, le bureau municipal sera fermé le jeudi après-midi 21 février 2019.

Responsable technique

M. Alain Feusier a pris la décision de mettre un terme à son engagement en tant que responsable technique au sein de notre commune. D'un commun accord, M. Alain Feusier quittera son poste le 30 juin 2019. Toutes les informations concernant la mise en postulation du poste sont disponibles sous www.saicourt.ch/news.

Passeport-vacances du Jura bernois

Le Conseil municipal a pris la décision de verser, comme les années précédentes, Fr. 10.-/enfant qui participe aux activités du passeport-vacances.

Procès-verbal de l'assemblée municipale du 10 décembre 2018

Conformément au règlement d'organisation, le procès-verbal a été déposé durant 20 jours. Durant le délai, aucune opposition n'a été formulée. Le Conseil municipal l'a par conséquent ratifié lors de sa séance du 11 février 2019.

Statistique des déchets

Durant l'année 2018, 275.65 tonnes de déchets ont été récoltées pour un coût total de Fr. 29'986.35, soit Fr. 108.78/tonne. Les déchets récoltés se divisent comme suit : 78.87 tonnes d'ordures ménagères, 8.22 tonnes d'encombrants, 14.39 tonnes de verre, 25.57 tonnes de papier, 2.21 tonnes de balayage de routes, 4.97 tonnes de carton, 0.15 tonne d'aluminium/fer blanc, 140.24 tonnes de déchets compostables, 0.26 tonne de pneus, 0.289 tonne de capsules Nespresso, 0.36 tonne de bois et 0.12 tonne de béton.

Le Fuet, le 20 février 2019

Conseil municipal

Avis de construction

Requérante : Service de la promotion de la nature du canton de Berne, Schwand 17, 3110 Münsingen.

Emplacement : parcelle N° 764, au lieu-dit : «La Noz», Bellelay, commune de Saicourt.

Projet : démolition d'un ancien ponton en bois et construction d'une nouvelle place d'observation avec parois en bois pour limiter le dérangement sur l'étang et aménagement d'un chemin en groise d'une largeur de 1 mètre.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zones de protection : zone humide, mare et étang au sens de l'art. 532 E3 RCC, inventaire cantonale des surfaces humides, bas-marais d'importance régionale, inventaire fédéral des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale et inventaire fédéral des sites marécageux d'une beauté particulière et d'importance nationale.

Dérogations : art. 24 LAT et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 mars 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saicourt. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront

reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 13 février 2019

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Courtelary, le 13 février 2019

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Madame Chantal Guélat-Schaffter
Monsieur Greg Haldimann
Monsieur Alain Jobé

Suppléants: Madame Mélody Kämpf
Monsieur Sébastien Guisolan
Monsieur Thierry Habegger



Fermeture exceptionnelle du bureau communal

Pour cause de formation à l'extérieur, le bureau communal sera exceptionnellement **fermé le mardi 26 février 2019**.

En remplacement, l'ouverture au public est déplacée au **mercredi 27 février 2019 de 16h à 17h**.

Saules, le 20 février 2019

Secrétariat communal



Avis de construction

Requérante: Swisscom (Schweiz) AG, Wireless Access, Alte Tiefenaustrasse 6, 3050 Berne.

Auteur du projet: Hitz + Partner AG, Tiefenaustrasse 2, 3048 Worblaufen.

Emplacement: parcelle N° 21, au lieu-dit: «Altes Schulhaus 10», commune de La Scheulte.

Projet: construction d'une nouvelle installation de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA / SCHE.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 mars 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de La Scheulte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.



Avis de construction

Requérant: H-PAD Sàrl, Route de Sorvilier 2, 2735 Bévillard.

Auteur du projet: Plein Soleil Immobilier Sàrl, Le Seut 14, 2735 Malleray.

Emplacement: parcelle N° 852, au lieu-dit: «Prés des Colons 6», Commune de Sorvilier.

Projet: rénovation d'un dépôt existant, démolition des façades actuelles par des panneaux sandwich (local non chauffé), pose de quatre portes sectionnelles, aménagement d'un WC et goudronnage d'une partie de la place existante.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: AI.

Dérogations: art. 48 LAE et 41c OEaux.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 mars 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 20 février 2019.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Divers

Syndicat de communes pour la culture Bienne Seeland Jura bernois

Invitation à l'assemblée des délégués

Date: Jeudi, 14 mars 2019, 19 heures

Lieu: Centre de Culture & de Loisirs, Rue du Marché 6, 2610 Saint-Imier

Ordre du jour

1. Accueil
2. Procès-verbal du 13.09.2018
3. Activités 2018
4. Comptes 2018
5. Période contractuelle 2020-2023: approbation des contrats de prestations
6. Election de la présidence et des membres du comité
7. Election de l'organe de révision
8. Activités 2019 et 2020
9. Budget 2020
10. Informations
11. Divers

Bévillard, 14 février 2019

Comité de BSJB Culture

Plus d'informations sur: www.bsjb.ch



Bureau de vote pour l'élection communale complémentaire du 10 mars 2019

Président: Monsieur Jacques-Henri Jufer

Vice-président: Monsieur André Rothenbühler

Secrétaires: Madame Laetitia Baetscher
Madame Laurence Bratschi

Membres: Madame Janille Gosteli
Madame Marie-Josée Gousset
Madame Christelle Grosjean

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch

informations pratiques



Valbirse

Administration communale
Rue Aimé Charpilloz 2
2735 Bévillard

Tél.: 032 491 61 61
info@valbirse.ch
www.valbirse.ch

Lun-Mar: 10 h - 12 h et 14 h - 17 h

Mercredi: 10 h - 12 h
après-midi fermé

Judi: 10 h - 12 h et 14 h - 18 h 30

Vendredi: 10 h - 12 h et 14 h - 16 h

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – me 8 h à 11 h et 14 h à 17 h
Jeudi 8 h à 11 h et 14 h à 18 h
Vendredi 8 h à 11 h et 14 h à 16 h

Service social :

Lu – ma et ve 9 h à 11 h et 14 h à 16 h
Mercredi 14 h à 16 h
Jeudi 9 h à 11 h et 14 h à 18 h

Téléphones

Centrale	032 494 11 11
Fax	032 493 12 19
Chancellerie	032 494 11 11
Impôts	032 494 11 21
Caisse municipale	032 494 11 25
Contrôle des habitants	032 494 11 27
Service social	032 494 11 34
Agence AVS	032 494 11 39
Service sécurité	032 494 11 29
Bâtiments/Urbanisme/ Travaux publics	032 494 13 33
Electricité/Eau/ Service de piquet	032 494 12 22

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.–)

Caisse municipale 032 494 11 25

Services techniques – Travaux publics

Point de récolte de la Halle aux marchandises

Horaire d'hiver

Dès le 1^{er} décembre 2018 et jusqu'au 31 mars 2019, le point de récolte de la Halle aux marchandises sera ouvert selon l'horaire suivant:

Mercredi 10 h à 11 h 45 et 13 h 15 à 18 h
Samedi 10 h à 12 h

Les citoyens sont invités à respecter les horaires d'ouverture et à ne déposer aucun déchet ou objet en dehors de ces heures.

Site internet

www.moutier.ch

Courriel

info@moutier.ch

Calendrier des parutions 2019

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	23	22	05.06.2019	mercredi	39	35	25.09.2019	mercredi
8	7	20.02.2019	mercredi	24	23	13.06.2019	JEUDI	40	36	02.10.2019	mercredi
9	8	27.02.2019	mercredi	25	24	19.06.2019	mercredi	41	37	09.10.2019	mercredi
10	9	06.03.2019	mercredi	26	25	26.06.2019	mercredi	42	38	16.10.2019	mercredi
11	10	13.03.2019	mercredi	27	26	03.07.2019	mercredi	43	39	23.10.2019	mercredi
12	11	20.03.2019	mercredi	28	27	10.07.2019	mercredi	44	40	30.10.2019	mercredi
13	12	27.03.2019	mercredi	29	28	17.07.2019	mercredi	45	41	06.11.2019	mercredi
14	13	03.04.2019	mercredi	30		24.07.2019	SUPPRIME	46	42	13.11.2019	mercredi
15	14	10.04.2019	mercredi	31		31.07.2019	SUPPRIME	47	43	20.11.2019	mercredi
16	15	17.04.2019	mercredi	32		07.08.2019	SUPPRIME	48	44	27.11.2019	mercredi
17	16	25.04.2019	JEUDI	33	29	14.08.2019	mercredi	49	45	04.12.2019	mercredi
18	17	01.05.2019	mercredi	34	30	21.08.2019	mercredi	50	46	11.12.2019	mercredi
19	18	08.05.2019	mercredi	35	31	28.08.2019	mercredi	51	47	18.12.2019	mercredi
20	19	15.05.2019	mercredi	36	32	04.09.2019	mercredi	52		25.12.2019	SUPPRIME
21	20	22.05.2019	mercredi	37	33	11.09.2019	mercredi				
22	21	29.05.2019	mercredi	38	34	18.09.2019	mercredi				